

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 13 décembre 2021**

Délibération n° 2021 – 13/12/2021 – 14

*Programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CHSCT rendu en sa séance du 25 novembre 2021
- VU la communication faite aux membres du comité technique du 30 novembre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16  Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total : 24	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 24</b>  <b>Pour : 24</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022.**

Dijon, le 14 décembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Programme annuel de prévention des risques professionnels – Année 2022*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



# **Service Prévention – Sécurité & QVT**

Linda GHARZOULI  
Conseillère de Prévention  
06 72 91 77 88  
Linda.gharzouli-gafanesch@u-bourgogne.fr

## **Programme annuel de prévention des risques professionnels Année 2022**

### **Cadre Juridique de référence :**

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Articles L 4121-1 et 2 du code du travail
- Orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2020 (Avis favorable du CHSCT ministériel lors de la séance du 17 novembre 2020).

### **Contexte et objectifs :**

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire à laquelle les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont dû faire face pour assurer la continuité, tout en assurant la protection des personnels et des étudiants.

Cette crise a fortement mobilisé les directions d'établissement, les acteurs de la santé et de la prévention, ainsi que les représentants du personnel, sur les actions de prévention à mettre en œuvre pendant les périodes de confinements et de reprise d'activité.

Cette crise n'a pas permis de mettre en œuvre les orientations ministérielles portant sur l'année 2020 qui restent pleinement d'actualité. Ces orientations sont donc reprises *in extenso*, elles sont complétées et actualisées, notamment pour prendre en compte le risque sanitaire lié à la pandémie ; les modifications figurent en italique dans le document.

Les orientations stratégiques et le programme annuel de prévention des risques professionnels qui en découle pour l'année 2022, s'inscrivent dans le prolongement des axes définis les années précédentes (cf annexe 1) et qui doivent être maintenus et confortés.

Les priorités ministérielles sont articulées autour de 5 axes principaux :

1. **Développer la prévention des risques professionnels**
2. **Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers**
3. **Soutenir la médecine de prévention dans la réalisation de ses missions**
4. **Renforcer les formations à la santé et la sécurité au travail**
5. **Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

La déclinaison de ces orientations, dans le programme annuel de prévention des risques professionnels 2022, s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de l'Université de Bourgogne en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de ses personnels. La prévention des risques et l'action en faveur d'un environnement de travail sain et sûr sont essentielles pour améliorer la qualité de vie au travail de nos personnels.

En cohérence avec les orientations ministérielles, les axes prioritaires du programme annuel de prévention des risques professionnels, sont les suivants :

### **Axe 1 : Développer la prévention des risques professionnels**

#### **Objectif :**

Identifier et corriger les manquements en matière de prévention des risques professionnels, notamment par le suivi des installations et des équipements techniques, par l'analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles et par le suivi des signalements portés aux registres prévus par la réglementation.

Privilégier les actions de prévention primaire, qui consistent à supprimer ou réduire les facteurs de RPS.

#### **1.1. Vérifications techniques des équipements et des installations**

##### **Actions :**

- Recensement des installations (électrique, gaz, ventilation...), équipements (levage, équipements sous pression, travail en hauteur...) nécessitant un maintien en état de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.
- Réalisation d'audits internes de vérification.
- Mise en place de plan d'action (actions correctives adaptées, suivi des vérifications, traçabilité, archivage).

#### **1.2. Analyse des accidents de service/travail et des maladies professionnelles**

##### **Actions :**

- Analyse de tous les accidents et maladies professionnels même bénins au-delà de l'obligation réglementaire qui ne concerne que les accidents graves et répétés afin de déterminer les causes racines en interrogeant les aspects techniques, organisationnels et humains (TOH).
- Formation des membres CHSCT, assistants de prévention à l'analyse des accidents (méthode de l'arbre des causes).
- Formation des membres CHSCT et assistants de prévention aux troubles musculo-squelettique (TMS).
- *Sensibilisation des chefs d'établissements à l'analyse des accidents et des maladies professionnelles.*
- *Porter une attention particulière aux accidents de mission, qui touchent en particulier les personnels chargés d'activités de recherche.*

#### **1.3. Suivi des signalements portés aux registres**

##### **Actions :**

- Mise en place du suivi des actions liées aux signalements portés au registre Santé et Sécurité au travail

- Redéfinition des rôles de chacun (conseiller de prévention, assistant de prévention, membres CHSCT, médecin du travail...) pour les actions à mener pour donner suite aux signalements portés au registre Santé et Sécurité au travail.
- *Sensibilisation des chefs d'établissements aux registres santé et sécurité au travail.*

## **Axe 2 : Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers**

### **Objectif :**

Apporter une vigilance particulière qui portera sur le risque biologique et sur le risque lié aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

### **Action :**

- *Organiser des visites de prévention, sécurité dans les différentes unités de travail*

### **2.1. Risques biologiques et crise sanitaire**

#### **Actions :**

- Renforcer la démarche de prévention des risques biologiques prévues par le code du travail : réduction du risque à la source, limitation du nombre de travailleurs exposés, définition d'un processus de travail, formation des travailleurs, protection collective et individuelle (notamment en cas de risque de piqûre/coupure), protocole en cas d'exposition accidentelle à un agent biologique pathogène, vaccination et suivi médical...
- *Evaluer les risques engendrés par la crise sanitaire et l'intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels.*
- *En complément de l'évaluation des risques, analyser les conséquences de cette crise sous la forme de retour d'expérience.*

### **2.2. Risque lié aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)**

#### **Actions :**

- Réaliser une évaluation des risques chimiques sur la base des fiches toxicologiques ou des fiches de données de sécurité réglementaires.
- Identifier les produits CMR 1 et CMR 2
- Mise en œuvre des mesures de prévention pour les CMR 1
- Appliquer le principe de précaution pour les CMR 2
- Formation des agents aux CMR

## **Axe 3 : Soutenir la médecine de prévention dans la réalisation de ses missions**

### **3.1. Faciliter l'exercice des médecins de prévention**

#### **Actions :**

- Poursuivre le développement du service du médecin de prévention
- Définir les catégories de personnels nécessitant une surveillance médicale particulière afin d'affiner les protocoles de suivi médical des agents en santé au travail et de mettre en œuvre des plans d'actions de prévention collective.
- Réduire l'absentéisme aux visites médicales en informant sur les missions de la médecine de prévention.
- Permettre l'activité de terrain qui intègre le tiers temps afin d'acquérir la connaissance des milieux de travail qui participe à la sensibilisation et à la prévention collective et individuelle.
- Acquisition d'un logiciel de suivi médical des agents.

### **3.2. Améliorer et harmoniser la surveillance médicale des personnels exposés à des risques particuliers et à des situations de travail particulières**

#### **Actions :**

- Mener le recensement et transmettre la liste au médecin de prévention des agents exposés aux différents risques (biologiques, chimiques, CMR...).
- Recenser les doctorants de la COMUE.

## **Axe 4 : Renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail**

### **Objectif :**

Renforcer la formation à la santé et à la sécurité des chefs de service, des conseillers et des assistants de prévention et de l'ensemble des agents.

#### **4.1. Formation des chefs de service**

##### **Actions :**

- *Formation aux enjeux de la santé et sécurité au travail ainsi qu'aux outils de la prévention (registre, DUERP).*
- *Formation en matière de prévention des risques psychosociaux.*
- *Formation sur la conduite à tenir dans les situations qui pourraient relever de harcèlement moral ou sexuel.*

#### **4.2. Formation des conseillers et des assistants de prévention**

##### **Actions :**

- Identifier les besoins en formation du réseau des acteurs de prévention et les planifier
- Désigner et former des assistants de prévention dans les structures qui en sont dépourvues et les doter d'une lettre de cadrage.

#### **4.3. Formation de l'ensemble des agents**

##### **Actions :**

- **Cf plan de formation 2022 en annexe 2**

## **Axe 5 : Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

### **Objectif :**

Mettre en œuvre l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

### **Actions :**

- *Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.*
- *Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.*

## **Annexe 1 : Rappel des orientations stratégiques ministérielles de 2015 à 2019**

### **Année universitaire 2015-2016**

Axe 1. Evaluer les dispositifs santé et sécurité au travail afin de mieux identifier les marges de progrès et de les rendre plus performants

Axe 2. Renforcer les services de médecine de prévention

Axe 3. Prévenir les risques professionnels

Axe 3.1. Prévention des risques psychosociaux

Axe 3.2. Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques

Axe 3.3. Prévention des risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Axe 3.4. Prévention des risques liés aux risques émergents

### **Année universitaire 2016-2017**

Axe 1. Améliorer le fonctionnement des CHSCT

Axe 2. Dynamiser le réseau des acteurs de la prévention

Axe 2.1. Renforcer le fonctionnement des services de médecine de prévention

Axe 2.2. Dynamiser le fonctionnement du réseau des assistants et des conseillers de prévention

Axe 3. Renforcer le pilotage en matière de santé et de sécurité au travail

Axe 4. Relancer la réalisation et la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels

Axe 5. Prévenir les risques professionnels

Axe 5.1. Prévention des risques psychosociaux

Axe 5.2. Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques

Axe 5.3. Prévention des risques émergents

Axe 5.4. Prévention des risques liés aux réorganisations structurelles

### **Année universitaire 2017-2018**

Axe 1. Développer une culture de prévention au sein des établissements

Axe 1.1. Améliorer le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services

Axe 1.2. Former les équipes d'encadrement à la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels

Axe 1.3. Sensibiliser l'ensemble de la communauté de travail.

Axe 1.4. Mobiliser les chefs de service dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Axe 2. Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales

2.1. Le CHSCT

Axe 2.2. Consolider la chaîne des acteurs de la prévention

Axe 2.3. Renforcer les services de médecine de prévention

Axe 3. Agir de manière prospective sur les changements organisationnels

## Année 2019

Axe 1. Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la stratégie de gouvernance des établissements

Axe 1.1. Faire le bilan de l'organisation de la prévention

Axe 1.2. Planifier et mettre en œuvre la prévention

Axe 1.3. Informer les personnels des mesures prises par l'établissement en matière de santé et sécurité au travail

Axe 2. Développer les démarches participatives d'évaluation des risques professionnels

Axe 3. Professionnaliser les acteurs de la prévention 4. Faciliter l'exercice des médecins de prévention

## Annexe 2 : Plan de formation 2022

Formation	Type de formation	Formateur
ADR Chapitre 1.3 - Transport de matières dangereuses	Initiale	Externe
CMR - Risque chimique	Initiale	Externe
Système Sécurité Incendie	Initiale	Externe
Habilitation électrique BS - BE Manœuvre	Initiale	Externe
Sauveteur Secouriste du Travail	Initiale	Externe
Personne compétente en radioprotection	Initiale	Externe
Personne compétente en sécurité laser	Initiale	Externe
Premier secours en santé mentale	Initiale	Externe
Expérimentation animale	Initiale	Externe
Travail en hauteur	Initiale	Externe
Manipulation des extincteurs	Initiale	Externe
Accueil du public : Gestion de situation conflictuelle	Initiale	Externe
ADR Chapitre 1.3 - Transport de matières dangereuses	Recyclage	Externe
Amiante - Opérateur	Recyclage	Externe
Appareil Respiratoire Isolant	Recyclage	Externe
Autoclaves	Recyclage	Externe
CMR - Risque chimique	Recyclage	Externe
Intervenir en zones réglementées, radioprotection	Recyclage	Externe
Radiologie - sources scellées	Recyclage	Externe
Radiologie - sources non scellées	Recyclage	Externe
Système Sécurité Incendie	Recyclage	Externe
Service Sécurité Incendie Assistance à Personne 1	Recyclage	Externe
Sauveteur Secouriste du Travail	Recyclage	Externe
Habilitations électriques : BS, BE Manœuvre, BR, BC, H0, HV	Recyclage	Externe
CACES	Recyclage	Externe
Expérimentation animale	Recyclage	Externe
Travail en hauteur	Recyclage	Externe
Risque Gaz	Recyclage	Externe
CHSCT	Recyclage	Interne
Sensibilisation risque poste en télétravail	Initiale	Interne
Serre-file	Initiale	Interne
Serre-file	Recyclage	Interne
Sensibilisation à l'utilisation des lasers	Initiale	Interne
Sensibilisation à l'utilisation des lasers	Recyclage	Interne
Sensibilisation à l'utilisation du Système de Sécurité Incendie	Initiale	Interne
Gestes & postures / Ergonomie au poste de travail	Initiale	Interne
Règles d'hygiène & Sécurité pour les nouveaux agents	Initiale	Interne
Enjeux de la santé et sécurité au travail et aux outils de prévention	Initiale	Interne
Assistant de Prévention : Thème à définir	Initiale	Interne
Assistant de Prévention : Analyse d'accident par l'outil "arbre des causes"	Initiale	Interne